

Zeitschrift: Nachrichten VSB/SVD = Nouvelles ABS/ASD = Notizie ABS/ASD
Herausgeber: Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare; Schweizerische
Vereinigung für Dokumentation
Band: 61 (1985)
Heft: 6

Artikel: Nécessité de l'information : comment la reconnaître
Autor: Jeanneret, Claude
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-771463>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

NECESSITE DE L'INFORMATION: COMMENT LA RECONNAITRE

*Claude Jeanneret**), EPFL dpt d'architecture, Lausanne

Reconnaître la fonction documentaire, situer sa place et son domaine, proposer un statut au documentaliste, tels étaient les principaux buts de la seconde matinée des Journées nationales de la documentation.

TABLES RONDES ET DEBATS

Dès le début de la matinée, quelque 150 personnes se sont réunies en tables rondes autour de six thèmes (trois en français, trois en allemand) travaillant selon une formule nouvellement expérimentée: chaque groupe (10 à 40 personnes) était composé d'un noyau actif (quatre à cinq animateurs, un secrétaire-rapporteur, un médiateur) et un public. Avant ces journées, chacun avait été appelé à choisir son rôle et quelque 30 animateurs se sont spontanément annoncés. Seuls les médiateurs, selon une proposition du GRD, avaient été choisis par le comité d'organisation. En l'occurrence il s'agissait de personnalités du monde politique, économique et des médias qui avaient accepté de prêter leur concours.

Après 1 h 30 de débats, les rapporteurs ont exposé, en séance plénière et durant cinq minutes chacun, les idées forces dont l'essentiel est reproduit ici.

1) *La documentation au service de la formation continue*

(Médiateur et rapporteur: L. S. Prod'hom, directeur général du Centre hospitalier universitaire vaudois; langue de travail: français).

Par formation continue il faut comprendre: l'élargissement de la connaissance, le perfectionnement et le recyclage. Cela concerne un public varié par l'âge, l'origine et l'intérêt. C'est pourquoi les participants ont insisté sur le fait que le futur client d'une documentation devrait être formé pour savoir où s'adresser et comment chercher. Ils constatèrent sur ce point la carence des formations scolaire et professionnelle.

Examinant ensuite la demande-type du client de la documentation, les participants ont analysé le rôle et le profil du documentaliste. Dans

*) Compte rendu rédigé à partir des enregistrements et du travail préparatoire de Mmes J. Bauer et E. Vermeil.

la phase de *définition du domaine* au sujet duquel le client veut se documenter, le documentaliste joue un rôle majeur. Il doit comprendre et épauler son client, savoir où ce dernier veut aller. Dans le fond il a un rôle d'accoucheur qui amène le client à exprimer ses besoins. Pour cette fonction, le documentaliste doit être formé à l'écoute, avoir le sens des relations humaines, disposer d'un savoir-faire qui implique soit une double formation, soit une large culture. Dans la phase d'*accès à la documentation*, le documentaliste, vis-à-vis de l'information, joue le rôle de filtre (choix des sources, niveau d'information, utilisation des mots-clefs). Ici encore, le problème de la double formation se pose pour lui. Dans la phase *lecture et compréhension*, si la question de la lecture en sous-traitance pour son client se pose, le documentaliste doit, en tout cas, reconnaître la validité du document. Quant à *l'intégration de la nouvelle connaissance dans l'ancienne*, c'est l'affaire du client.

2) *La documentation au service des marchés*

(Médiatrice: Y. Jaggi, conseillère nationale, Lausanne; rapporteur: J. P. Haering, Dr en chimie, Centredoc, Neuchâtel; langue de travail: français)

Après avoir reconnu que fournir de la documentation c'est aussi fournir des informations, les participants ont analysé la situation du marché de l'information que, dans notre pays, ils ont estimé faiblement développé par manque d'émetteurs primaires. Ils ont relevé la faiblesse de notre appareil statistique: le profit d'un tel outil n'étant pas immédiat, on n'investit pas; il faut y voir une question de mentalité. Pourtant les besoins existent comme le montrent les recherches de faisabilité, de situation du marché et d'antériorité lors de l'étude d'un produit. La documentation au service du marché peut prendre deux formes: le centre interne à l'entreprise et le centre externe ou courtier. Dans les deux cas, en tant qu'intermédiaire, la fonction du documentaliste est de rechercher, de trier et, dans certains cas, d'analyser les tendances, d'évaluer l'information fournie lors d'une demande. Cela suppose du flair et de l'expérience. Pour ces services se pose la question du prix et de la valeur d'usage. Actuellement, il est encore difficile de faire passer l'idée que l'information n'est pas un dû, mais un produit. Certes sa valeur est difficile à estimer mais le documentaliste devrait davantage tenir compte de ce facteur dans ses relations avec son client et développer un marketing approprié.

Le débat s'anima sur ces questions de prix liées à une meilleure considération professionnelle.

3) *La documentation au service des connaissances scientifiques sur les équipements et les procédés*

(Médiateur: C. Boer, service de recherche BBC, Dättwil; rapporteur: R. Schmid, EIR, Würenlingen; langue de travail: allemand).

Limitée à la recherche et au développement dans les domaines scientifiques et techniques, la réflexion des participants a porté principalement sur l'utilisation des banques de données.

Si ces dernières sont très appréciées, une question se pose cependant: qui doit accéder aux banques de données? Le scientifique, mais aussi le documentaliste pour autant qu'il ait des connaissances dans le domaine scientifique ou une solide connaissance des banques de données (contenu, langage, techniques d'accès). Dans ce dernier cas, le documentaliste peut aider le scientifique, un dialogue est alors nécessaire. Dans le même ordre d'idée, il est important que l'utilisateur connaisse les prestations du centre de documentation et qu'il sache exprimer ses besoins. A l'avenir il sera nécessaire que les jeunes universitaires soient formés à l'utilisation d'un centre de documentation moderne. La jeune génération sera mieux à même de travailler avec l'informatique et l'on peut également attendre une évolution dans les langages d'accès aux banques de données.

4) *La documentation au service des citoyens dans la démocratie*

(Médiateur: M. Schindler, journaliste, Télévision suisse romande, Genève; rapporteur: A. Durussel, documentaliste, Energie ouest suisse, Lausanne; langue de travail: français)

Comment trouver un langage commun entre le détenteur de l'information et le citoyen?

Les participants ont d'abord relevé que l'on ne peut pas nier que le documentaliste appartienne à un système ou à un pouvoir. S'interrogeant sur le slogan «dans la mesure où il est informé, le citoyen agit», les participants ont montré par le cas concret des plans d'aménagement de quartiers qu'il n'y a pas toujours, du côté des entreprises ou des institutions publiques, une volonté de mettre à disposition l'information nécessaire. Les citoyens pour leur part ne savent parfois pas à qui s'adresser, n'ont pas le temps ou n'osent pas. Pour eux, l'insti-

tution publique représente une barrière impressionnante. Les risques liés à une information trop abondante ont également été évoqués.

L'information a un coût, mais comme le citoyen la paie indirectement, il croit parfois qu'elle est gratuite.

Enfin, abordant la généralisation, dans les prochaines années, de l'information par les terminaux individuels, les participants exprimèrent un certain optimisme, car à leurs yeux cette évolution technologique peut renforcer la démocratie.

5) La documentation au service de la qualité de la vie par la diffusion des connaissances

(Médiatrice: M. Mulhaupt-Jocat, enseignante, Erlenbach; rapporteur: W. Tobler, documentaliste, Gebr. Buehler, Uzwil; langue de travail: allemand)

Provocateurs, les participants se sont demandé: «qu'est-ce que la qualité de la vie?» A l'aide d'un modèle graphique ils démontrèrent que le savoir peut être procuré par la documentation. Ce savoir reste une pure information aussi longtemps que la personne informée ne fait pas un travail actif avec la documentation reçue. La documentation est un moyen pour obtenir des connaissances. Les augmenter et les élargir est un autre problème. Cette documentation doit stimuler la pensée et l'action interdisciplinaire afin de contribuer à la qualité de la vie par l'augmentation des connaissances. Provocateurs ou ... malicieux?

6) Besoin de financement des entreprises et documentation sur les sources de capitaux

(Médiateur: R. Schwertfeger, journaliste, Radio Berne; rapporteur: H. P. Jaun, documentaliste, Banque populaire suisse, Berne; langue de travail: allemand)

Il est intéressant de constater que les participants à cette table ronde ont été très peu nombreux. La discussion, selon le rapporteur, est restée superficielle.

Partant du financement des entreprises, du marché des capitaux et des crédits hypothécaires, les participants ont cherché à définir la position hiérarchique de la documentation. Ici le documentaliste doit particulièrement bien connaître les sources et le marché de l'information. Pour cela il doit soigner ses relations personnelles afin d'obtenir le maximum

de matière. Les cadres sous-estiment souvent les possibilités d'un centre de documentation. Les banques, par les relations privilégiées qu'elles entretiennent avec leur clientèle, ont un champ d'information beaucoup plus large que l'industrie. Il faut regretter que les entreprises, surtout celles en difficultés, soient insuffisamment informées. Leurs besoins, dans une conjoncture défavorable, sont importants.

Au terme des comptes rendus, il a été répondu aux nombreuses questions que le public avait adressées sous forme écrite aux représentants des tables rondes par l'intermédiaire d'une équipe de travail composée de Mme D. Neuenschwander et de MM. J. Cordonier et A. Ducret, chargés de trier et aiguiller les questions.

ESSAI ET REFLEXION SUR LE FUTUR: LE DOCUMENTALISTE ET LA DOCUMENTATION AU SERVICE DE LA COMMUNAUTE

Il appartient à S. W. Collette, ingénieur conseil en économie d'entreprise et membre associé-fondateur du Centre de conseils en méthodes et recherche (Paris), de conclure les travaux de ces premières Journées nationales. Nous donnons ici un résumé de sa conférence.

Les préoccupations des documentalistes

«Il y a, au sein de cette association, un plaidoyer pour un homme et une femme seuls, isolés parmi les siens.» Ouvrant son exposé de synthèse et de réflexion, S.W. Collette ressent, au travers de la préparation de ces journées, des débats, des exposés et des questions, que le documentaliste est à la recherche d'une vocation, d'un statut et peut-être d'une dignité professionnelle. Il y a un désir, justifié, d'une reconnaissance de l'utilité de la fonction.

A cela s'ajoute une deuxième requête qui est celle d'une justification économique de l'information en tant que valeur d'échange. Car une information utile ou nécessaire, collectée et diffusée, a, sur le plan économique et social, une valeur qui enrichit la capacité d'être et de devenir des citoyens.

Troisièmement, au travers des exposés et présentations réservés aux nouveaux moyens techniques, l'informatique apparaît comme un outil-menace pour le documentaliste. Sera-t-il remplacé par la machine? «Attention!» s'exclame S. W. Collette, «l'ordinateur est un merveilleux outil,